



Berne, le 28 août 2017

Les paroles prononcées font foi

**Conférence de presse sur l'étude «Charges de centre»
28 août 2017, Berne**

Florence Germond, conseillère municipale, Lausanne, vice-présidente de la CDFV

Mesdames et Messieurs,

Au nom de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes (CDFV), je vous souhaite la bienvenue à cette conférence de presse et vous remercie pour votre intérêt concernant notre étude sur les charges de centre des villes.

Impossible de nous plaindre d'un manque d'attention ces derniers temps: la voix des villes est écoutée dans la politique budgétaire. Nous le devons en particulier aux débats autour de la réforme de l'imposition des entreprises III. Notre engagement contre ce projet a été récompensé mais nous n'avons pas encore touché au but: en effet, lorsque nous avons tiré la sonnette d'alarme à propos des pertes fiscales massives insoutenables, ce n'était pas pour noircir le tableau. Il est d'autant plus important que le nouveau projet de réforme, le Projet fiscal 17, tienne compte des finances communales.

De toute façon, les villes se trouvent aujourd'hui face à d'importants défis budgétaires: le risque de baisse des recettes fiscales des entreprises ne représente qu'une seule facette. Dans le même temps en effet, les dépenses augmentent également: coûts d'infrastructures et coûts sociaux, sécurité, asile, programmes d'économies cantonaux provoquant des transferts de charges vers l'échelon communal.

Dans ce contexte, la discussion autour des charges de centre apparaît plus importante que jamais: pour conserver leur attractivité – même avec une population croissante – les villes fournissent des prestations qui engendrent des frais importants. Les habitants de la ville en profitent, mais ils sont loin d'être les seuls: les pendulaires utilisent également le réseau de transports publics. Les théâtres, musées et concerts sont fréquentés par les habitants et habitantes des communes de l'agglomération mais aussi du reste du canton et au-delà. Quant à la sécurité dans les villes, elle profite à tous ceux qui souhaitent goûter à la vie nocturne – qu'ils résident ou non en ville.

Naturellement, la discussion autour des charges de centre des villes n'est pas nouvelle. Les choses ont d'ailleurs bougé ces dernières années. Différents mécanismes de compensation s'appliquent désormais aux niveaux cantonal et intercantonal. Et pourtant, les villes demeurent exposées à d'importantes charges de centre non couvertes, comme l'atteste la présente étude. Il est donc toujours nécessaire d'agir, surtout en période de finances publiques limitées où il est plus que jamais indispensable que les charges soient équitablement réparties.



Au total, neuf villes ont participé à notre étude : Berne, Bienne, Genève, Gossau, Kloten, Lausanne, Lucerne, Soleure et Saint-Gall. Les charges de centre ont été collectées selon une méthode uniforme. On dispose ainsi pour la première fois de résultats comparables et d'une vue d'ensemble. Les résultats sont impressionnants: dans les villes moyennes, les charges de centre nettes – soit les charges de centre après déduction de toutes les compensations existantes ainsi que des avantages de site, des effets réciproques – atteignent jusqu'à 300 francs par habitant. Ce chiffre s'élève à 480 francs à Lausanne et même plus de 1200 francs par habitant à Genève. La diapositive montre les résultats dans le détail [diapositive illustration 1-1: résultats globaux, rapport de synthèse, page 5].

Permettez-moi d'expliquer brièvement certains termes. Les **charges de centre** sont les coûts liés aux prestations que la population non résidente utilise, sans toutefois les payer intégralement. Pour chaque domaine, tel que la culture, les loisirs, les transports et la sécurité, on calcule la part des prestations utilisée par des non-résidents. Il en résulte le total des charges de centre.

On déduit ensuite de cette somme les avantages de site dont jouit une ville en raison de sa fonction de centre, p. ex. l'accès aux prestations offertes. De la même façon, on prend aussi en compte (donc on déduit) les effets réciproques. On entend par là les prestations des communes périphériques au profit de la population de la ville.

Ces déductions permettent de déterminer les **charges de centre nettes**. Enfin, si l'on retire des charges de centre nettes les compensations forfaitaires (par exemple dans le cadre de la péréquation financière cantonale), on obtient les **charges de centre nettes non couvertes**. Des sommes importantes – malgré toutes les déductions – qui doivent être examinés de manière globale et qui permettront sans doute de jeter les bases visant à établir un dialogue entre les différents partenaires (les cantons et les communes) afin de viser un financement plus équitable des prestations offertes par les Villes, dont jouissent également les non-résidents.

Et qu'en est-il de la situation de Lausanne?

Les principales charges de centre concernent le domaine de la culture: avec le Bédart Ballet Lausanne, l'Opéra, l'Orchestre de Chambre de Lausanne et le Théâtre de Vidy, nous disposons à Lausanne d'institutions de rayonnement national. Un privilège indéniable, mais est-il juste que Lausanne soutienne ces quatre institutions à hauteur de 27 millions au total alors que le canton (6.6 millions) et les communes (0.8 millions) contribuent à hauteur de 7.4 millions ? Rappelons à cet effet que deux tiers des visiteurs de ces institutions ne paient pas d'impôts en ville. Cela ne ressemble pas à une répartition équitable des coûts.

Dans le domaine de la sécurité publique également, Lausanne supporte des charges de centre à hauteur de 28,5 millions de francs. Cela correspond à près d'un tiers des coûts totaux de sécurité de la Ville de Lausanne. Là aussi, il apparaît nécessaire d'agir si l'on souhaite une répartition équitable des coûts.

Il est vrai que le canton dispose déjà avec la péréquation intercommunale vaudoise d'un instrument de compensation efficace. Ce système permet d'atténuer les charges de centre assumées par Lausanne. On passe ainsi de CHF 640 par habitant pour les charges de centre nettes, à 480 par habitant pour les charges nettes non couvertes.



En résumé, voilà comment fonctionne la péréquation: les communes, y compris Lausanne, paient un certain montant dans un pot commun. Ces fonds sont ensuite redistribués afin de réduire les inégalités entre les communes, de compenser les charges de centre et de garantir que toutes les communes disposent de moyens suffisants en vue de fournir les prestations nécessaires.

Néanmoins, la péréquation ne concerne qu'une partie des charges de centre comme par exemple les transports et la police. En outre, les grandes communes sont indemnisées, de manière générale, précisément afin de couvrir partiellement les charges particulières liées à la fonction de centre. Mais dans le domaine de la culture, aucune compensation spécifique ne s'opère. Et là, nous demandons un dialogue avec les communes et le canton afin d'obtenir un mode de financement plus juste et basé sur la provenance du public des institutions culturelles lausannoises.

Je laisse maintenant la parole à mes collègues pour vous donner de plus amples explications concernant l'étude et les rapports sur leurs villes – d'abord Thomas Scheitlin, directeur des finances et maire de Saint-Gall.

Résumé et conclusion

Je remercie ma collègue de Lucerne et mes deux collègues de Saint-Gall et Berne pour leurs explications. Comme vous pouvez constater, Mesdames et Messieurs, la situation varie d'un canton et d'une ville à l'autre. Il s'agit donc de trouver, pour chaque ville, chaque région, chaque canton et suivant la situation, la solution adéquate afin que les prestations de centre soient indemnisées équitablement.

Mesdames et Messieurs. Lors de la campagne de votation évoquée en introduction sur la RIE III, le magazine L'Hebdo a également rapporté notre engagement et parlé de la «révolte des villes». Lorsque nous parlons des charges de centre, ce n'est en réalité pas d'une révolte dont il est question – il s'agit en fait d'attirer l'attention sur un dysfonctionnement toujours non résolu et qui revêt une importance cruciale pour l'avenir de la Suisse dans son ensemble. L'étude que nous vous avons présentée aujourd'hui permet en effet de tirer trois conclusions:

1. Malgré les mécanismes de compensation existants, les villes restent soumises à des charges de centre non couvertes considérables à près de 400 millions, pour 9 Villes-centre évaluées. En d'autres termes, les habitants des villes-centre étudiées paient en moyenne entre 300 et 400 francs pour des prestations consommées par des non-résidents.
2. Les villes sont les moteurs de régions entières. Les prestations de centre que les villes fournissent volontiers font partie de la fonction de centre de ces dernières. Au regard des futurs défis budgétaires – Projet fiscal 17, coûts sociaux et d'infrastructure croissants, programmes d'économies cantonaux – les villes ont néanmoins besoin d'être indemnisées correctement pour leurs prestations.
3. Il convient d'examiner pour chaque ville au cas par cas la façon dont leurs charges de centre peuvent être équitablement compensées. Les villes, les agglomérations et les cantons doivent cependant profiter des bons exemples et renforcer les échanges en matière de «good practice». La présente étude livre une première base en ce sens.



L'étude et les différents rapports sur les villes sont disponibles sur notre site internet. Nous vous remercions pour votre attention et répondons volontiers à vos questions. Les auteurs de l'étude de la société Ecolan se tiennent à votre disposition à cet effet.